



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-  
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération N°85/2025**

MC/GA/MC

Convocation en  
date du :  
31/10/2025

Nombre de  
conseillers  
municipaux en  
exercice :  
23  
Présents :  
15  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... ..

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... ..  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... ..

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier).

Séance du 06 novembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,  
Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, Mme Michelle  
DUNYACH, Adjointes au Maire,  
M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, M. Jordi AUVERGNE,  
M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO,  
Mme Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER, M. Jacques-Hervé  
BONET, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE.

**Procurations :** M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à  
M. Thierry CO, M. Frédéric DEPERROIS a donné procuration à  
Mme Magali YOVANOVITH, Mme Martine ANDRES a donné  
procuration à Mme le Maire, M. Olivier REYNAL a donné procuration  
à M. François ANDRE.

**Absents :** Mme Kathleen MERCIER, Mme Elisabeth MATHIEU,  
Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ABANDON DU PROJET DE  
CRÉATION D'UN CENTRE THERMO-LUDIQUE**

Le Président de séance expose :

En 2012, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda s'est engagée dans un projet de création d'un centre thermo-ludique dans l'ancien Hôpital Thermal des Armées. Pour ce faire, un mandat de maîtrise d'œuvre a été conclu avec la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement le 04 juillet 2012. Toutefois, faute de financement, les travaux se sont arrêtés le 15 octobre 2015.

Par courrier en date du 25 juin 2025, sur la base du tableau ci-annexé, la ville a sollicité la restitution du reliquat d'avance d'un montant de 52 444.31 euros à la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement, qui n'est justifié par aucune facture de prestataires.

La SPL Pyrénées-Orientales Aménagement a répondu à la ville le 12 septembre 2025 en demandant la transmission d'une délibération actant l'abandon du projet.

Par conséquent, il convient d'officialiser l'abandon de ce projet de création d'un centre thermo-ludique et de mettre fin au mandat de maîtrise d'œuvre conclu avec la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 19 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION**

**des membres présents et représentés**

**ACTE** l'abandon du projet de création d'un centre thermo-ludique sur le territoire de la commune par manque de moyens financiers,

**MET** un terme au mandat de maîtrise d'œuvre conclu le 04 juillet 2012 avec la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement et tous les contrats s'y référant, et de clôturer l'opération dans sa totalité,

**DEMANDE** le remboursement du reliquat d'un montant de 52 444.31 euros à la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement,

**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférents.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,  
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,  
Guillem BANYULS**

